

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par
Mme Liso

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, après le mot :

« dans »,

insérer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.